



## Révision de la loi sur le droit d'auteur: des règles plus claires pour les photos

La loi sur la protection du droit d'auteur révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020. Désormais, en Suisse, toutes les photos sont protégées. Cela soulève de nombreuses questions juridiques pour les photographes professionnels et amateurs – Reinhard Oertli, expert en droit d'auteur renommé, répond aux questions.

Jusqu'à fin mars, la loi sur le droit d'auteur (LDA) suisse protégeait uniquement les photographies «originales» ayant un «caractère individuel». En vertu du nouvel art. 2, al. 3<sup>bis</sup>, la LDA protège toutes les photos même lorsqu'elles ne satisfont pas à ces critères. L'Allemagne et l'Autriche connaissent déjà une réglementation similaire sous le terme de «Lichtbildschutz». L'Italie et l'Espagne ont des dispositions légales analogues.

### Des responsabilités accrues dans l'espace numérique

La nouvelle réglementation introduit des règles claires pour l'utilisation d'images, notamment dans l'espace numérique. Les personnes qui souhaitent utiliser des images d'autres sources hors des cadres privé et professionnel strict doivent clarifier les droits avant toute utilisation, car chaque photo est protégée par des droits d'auteur, leur titulaire peut décider de l'utilisation et a droit à une indemnisation. La campagne «Photographié.Protégé.» de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IGE) résume les changements survenus en 2020 à

destination d'un public jeune. Les informations sont présentées dans un flyer.

## **Questions et réponses sur le droit d'auteur**

C'est justement la campagne de l'IGE qui a poussé economiesuisse à repenser les aspects juridiques entourant les images du point de vue des entreprises suisses.

Reinhard Oertli spécialiste du droit d'auteur, a répondu aux questions en ce qui concerne les droits d'auteur sur les photos. Veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquentes en lien avec la nouvelle loi.